



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Nouveau mode de distribution des préservatifs gratuits en France

Question écrite n° 14885

Texte de la question

Mme Patricia Mirallès attire l'attention de Mme la ministre des solidarités et de la santé sur la mise à disposition de préservatifs gratuits. En effet, alors que Mme la ministre d'annoncer le remboursement partiel des préservatifs de la marque Eden sur la base d'une ordonnance qui pourrait notamment être établie dans le cadre des consultations de prévention gratuites ouvertes aux 15-17 ans, beaucoup de jeunes restent à l'écart de ce mode de prévention indispensable, souvent par peur des réactions que pourrait susciter la démarche même de cet achat ou son mode de procurement. C'est ainsi que les Belges ont développé un site internet www.preventionist.org qui justement pallie les réticences liées à ces démarches et permet à chacun de se faire envoyer anonymement par voie postale des préservatifs. Elle lui demande dans quelle mesure la France pourrait mettre en place un dispositif identique de manière à ce qu'une partie des 5 millions de préservatifs gratuits distribués actuellement puisse l'être par cette voie qui assurément réglera les réticences ci-avant décrites.

Texte de la réponse

Les indicateurs globaux de la santé sexuelle de la population française sont satisfaisants par rapport à de nombreux pays. Chez les jeunes, les indicateurs de santé sexuelle sont pourtant préoccupants : les jeunes de 15-29 ans représentent 78% des infections à chlamydia, 65% des infections à gonocoque et 33% des cas de syphilis rapportés et représentent près d'un quart des découvertes de séropositivité du virus de l'immunodéficience humaine (VIH). Si le préservatif est encore bien utilisé au premier rapport sexuel, les chiffres sur l'utilisation du préservatif sont alarmants pour la suite de la vie sexuelle des jeunes. Or le préservatif est la méthode de prévention première contre les infections sexuellement transmissibles (IST). L'accès aux préservatifs, outil de référence de la prévention des IST et des grossesses non désirées est donc essentiel. La prise en charge par l'assurance maladie d'un premier préservatif concerne les femmes comme les hommes. La délivrance, sous forme de boîtes de 6, 12 ou 24 préservatifs, s'effectue en officine de pharmacie sur présentation d'une prescription d'un médecin ou d'une sage-femme. La prescription de préservatif pourra alors s'inscrire au détour de consultations de médecine générale impliquant des questions de santé sexuelle, que ce soit au cours d'échanges sur la prévention et le dépistage ou la prise en charge d'IST. Cette mesure ne se substitue aucunement à la mise à disposition de préservatifs gratuits par les pouvoirs publics (plus de 5 millions de préservatifs). L'accès large sur le territoire et au plus près des publics clés reste un impératif. Le plan priorité prévention et la feuille de route 2018-2020 de la stratégie nationale de santé sexuelle prévoit d'améliorer le parcours de santé en matière d'infections sexuellement transmissibles avec comme premier objectif de renforcer et diversifier la prévention des IST et du VIH, particulièrement dans un contexte de recrudescence de certaines infections. Une des mesures phares a pour objet d'expérimenter un « PASS santé sexuelle ou PASS préservatif » pour les moins de 25 ans permettant d'obtenir des préservatifs à titre gratuit dans le cadre d'un programme d'information et de promotion de la santé sexuelle. Cette expérimentation est en cours de construction avec les acteurs mobilisés sur ce sujet, ses modalités précises ne sont pas encore arrêtées. Le défi consiste bien à donner à la fois la confiance et les connaissances dont les jeunes ont besoin pour faire des choix sains en

prévention.

Données clés

Auteur : [Mme Patricia Mirallès](#)

Circonscription : Hérault (1^{re} circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14885

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Solidarités et santé](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [4 décembre 2018](#), page 10883

Réponse publiée au JO le : [5 février 2019](#), page 1175